



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E102201

VALABLE JUSQU'AU 02/02/2026

ÉDITÉ LE 04/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/03/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 190 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC VANNES 502 717 432 RCS

Siret : 502 717 432 00038

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5411763

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 191344427S001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 191344427S001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : THERMIPRO

22 BIS RUE DES FRERES DE MONTGOLFIER
56890 SAINT-AVE

Téléphone : 09 83 22 42 50

Fax :

Portable : 06 98 16 51 03

Site Internet : <http://www.thermipro.fr/>

E-mail : thermipro@gmail.com

Responsabilité légale :

VERRY LAURENT GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 11/01/2024 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE | 27/11/2025 |
| 5311 | Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE | 27/11/2025 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 01/01/2021 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 27/11/2025 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 01/01/2021 |
| o Ventilation mécanique | 07/02/2024 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1